

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 834

Rubrik: Médias suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Skis contre sapins

Le 19 mars 1986, la première Cour de droit public du Tribunal fédéral autorisait définitivement, écartant un recours de la Ligue suisse pour la protection de la nature et du WWF, le défrichage de 49'300 m² de forêt à Crans - Montana. Décision significative quand on connaît la rigueur de la législation sur la protection des forêts (dont on dit qu'elles meurent !)

Refaisons le parcours !

1983 : La Fédération internationale de ski confie à Crans - Montana l'organisation des Championnats du monde de ski.

1984 : Le Grand Conseil valaisan, puis le Conseil fédéral offrent des garanties de déficit. L'intérêt pour le tourisme valaisan et suisse est jugé évident.

Le Département fédéral de l'intérieur autorise le défrichage de 49'300 m². Les recours sont déposés.

1986 : Feu vert du Tribunal fédéral qui vient de publier ses considérants.

Cet enchaînement est un exemple remarquable de manipulation par fait accompli.

Lorsque Crans - Montana postule et obtient l'organisation des Jeux, la station n'ignore pas que ses pistes ne correspondent pas aux normes de sécurité de la FIS. Mais c'est précisément cela qui la motive : une amélioration durable des possibilités de la station. En vingt ans, le nombre des skieurs a été multiplié par dix et la surface skiable par deux seulement. Seule l'organisation d'une manifestation sportive de caractère mondial permettait de surmonter les obstacles juridiques ou de coordination intercommunale.

Quand les autorités politiques offrent leur garantie de déficit, c'est en toute connaissance de cause : des défrichements seront nécessaires.

Déjà, quand la Ligue pour la protection de la nature et le WWF recourent, ils s'inclinent devant le fait accompli. Ils se contentent de demander la limitation à 26'900 m² de la surface rasée.

Puis le Tribunal fédéral, à une année de l'ouverture des championnats, ne peut tout remettre en cause. Il veille simplement à ce que sa jurisprudence n'ouvre pas toute grande la porte. Le TF exclut un défrichage qui ser-

virait à l'extension d'une station ; il exige que la station ait, par son importance, vocation pour l'organisation d'une manifestation de caractère mondial ; que l'amélioration de la sécurité des pistes soit durable.

Cette jurisprudence qui se veut restrictive risque d'être invoquée si Lausanne et le canton de Vaud obtiennent les Jeux Olympiques d'hiver en 1996. Dès le vote du C.I.O. le processus du fait accompli sera, de la même manière, enclenché.

MEDIAS SUISSES

Nouveaux travaux de recherche

Bonne nouvelle pour la recherche sur les médias : le nouveau programme du Fonds national suisse pour la recherche scientifique ("Pluralisme culturel et identité nationale") réserve une tranche du budget à des travaux en matière de médias. C'est la réponse aux recommandations de la Commission fédérale pour une conception globale des médias, qui avait constaté en 82 "que la recherche dans le domaine de la communication de masse a été longtemps négligée".

Le nouveau programme démarre cette année. La commission d'experts a accepté cinq des nombreux projets soumis. Les meilleurs sont venus de Zurich et de Fribourg, deux villes qui possèdent chacune un institut universitaire d'études des médias.

Trois projets proposent d'étudier des problèmes liés aux nouvelles radios locales ou à la télévision avec, notamment, une analyse des effets des structures internationales des médias sur notre culture. En clair, une analyse des menaces de dépendance qui guettent notre pays face aux médias étrangers et aux superproductions américaines ou japonaises.

Un autre projet veut analyser le rôle de l'information dans la régionalisation de la Suisse romande et, enfin, un projet étudiera le nouveau cinéma

suisse, son attitude critique à l'égard des formes traditionnelles de culture et ses possibilités de rapprochement entre les régions linguistiques.

Les résultats de tous ces travaux devraient être disponibles dans deux ou trois ans.

Aucun projet n'est venu de l'Université de Lausanne et les quelques projets de l'Université de Genève n'ont pas été retenus, pour différentes raisons. En matière de recherche sur les médias, l'Université de Genève

paie maintenant le retard qu'elle a pris depuis des années : une certaine indifférence, un intérêt très restreint se limitant à des actions de relations publiques entre la haute école et les milieux de presse, mais aucun centre de réflexion correspondant au niveau de l'Université. Par conséquent, pas de politique, pas de programme.

Hésitante, l'Université a laissé s'instaurer un amateurisme qui s'est manifesté par des travaux individuels dispersés entre les Facultés des lettres, de psychologie et le Département de science politique, des travaux de niveaux variables, effectués sans aucune infrastructure. C'est dommage, car l'écart se creuse entre le niveau qui a été atteint par les instituts universitaires spécialisés de Zurich et de Fribourg et le vide de Genève. Sans oublier certains instituts privés qui atteignent un niveau remarquable.

Un livre volumineux que la Société suisse des sciences de la communication et des mass média va publier prochainement, fera le point de l'enseignement et de la recherche de cette nouvelle science. Le bilan montre que les pôles de développement sont Zurich et Fribourg, suivis de l'Institut de sociologie des communications de masse de l'Université de Lausanne. Mais, dans l'ensemble, l'apport de la Suisse romande en matière de travaux sur les médias reste encore modeste.

Ernst Bollinger